

**EXTRAIT du REGISTRE**  
**des Délibérations du Conseil Municipal**

Séance du 19 décembre 2023,

**Objet :** Présentation du plan pluriannuel de formation

L'an deux mille vingt-trois, le dix-neuf décembre à dix-huit heures et trente-sept minutes, en application de l'article L.2121-7 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), les membres du Conseil Municipal de la Commune Nouvelle de Plateau d'Hauteville (Ain), se sont réunis en la salle du conseil municipal en mairie sur la commune de Plateau d'Hauteville, sur la convocation qui leur a été adressée par courrier électronique le treize décembre deux mille vingt-trois.

**Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 29**

**Membres présents : 18**

BEVOZ Sébastien, BILLON-BERTHET Claire, BORGEOT Joël, CORTINOVIS Bernard, CYVOCT Jean-Michel, DRHOUIIN Jacques, EMIN Philippe, FORAY Gaëlle, FUMEX Jacques, GENOD Patrick, GUILLERMET Maria, LALLEMENT Alexandre, LEMOINE Gilbert, LIEVIN Karine, MARTINE Christine, MERMILLON Eliane, PERNOD BEAUDON Stéphanie, ROSIER Nicole.

**Membres absents excusés avec pouvoir : 9**

BOURGEAIS Didier pouvoir à Monsieur Jacques DRHOUIIN  
BOYER Corinne pouvoir à Madame Gaëlle FORAY  
CHAPUIS Gérard pouvoir à Madame Nicole ROSIER  
DOMINGUEZ Solange pouvoir à Madame Karine LIEVIN  
LYAUDET (MARIN) Jessie pouvoir à Monsieur Le Maire  
LYAUDET Stéphane pouvoir à Monsieur Jacques FUMEX  
MASSIRONI Alain pouvoir à Monsieur Jean-Michel CYVOCT  
PERILLAT Marie-Hélène pouvoir à Monsieur Sébastien BEVOZ  
ZANI Sonia pouvoir à Madame GUILLERMET Maria

**Membres absents excusés, sans pouvoir : 2**

BROCHET Olivier  
CRETIER Humbert

**Secrétaire de séance :** Madame Nicole ROSIER

**Soit 18 conseillers, 9 pouvoirs ayant été déposés, soit 27 votants.**

**VU** le Code Général des collectivités territoriales,

**VU** le Code Général de la Fonction Publique, notamment son article L423-3,

**VU** le décret n°2007-1845 du 26/12/2007 relatif à la formation professionnelle tout au long de la vie des agents de la fonction publique territoriale

**VU** les décrets n°2008-512 et n°2008-513 relatifs à la formation statutaire obligatoire des fonctionnaires territoriaux,

**VU** le décret n°2008-830 du 22/08/2008 relatif au livret individuel de formation,

**VU** l'avis du Comité Social Territorial en date du 28 novembre 2023,

Monsieur le Maire rappelle que la formation du personnel participe à la qualité des missions qui lui sont confiées. Le Plan de formation est un document récapitulatif de l'ensemble des actions de formation envisagées par la Commune afin de développer les connaissances et les compétences de ses agents et afin de veiller à la bonne réglementation.

Monsieur le Maire présente le plan de formation pluriannuel, formalisé dans un document annexé à la présente délibération, il reprend les intentions de 2023 à 2027.

Il est prévu d'être revu annuellement, ajusté et prolongé chaque fois pour conserver une vision à 5 ans. Il a été présenté en Comité Social Territorial le 28 novembre 2023 et n'a pas soulevé de problèmes particuliers.

**Le Conseil Municipal ouï l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité, des membres présents et représentés,**

- **APPROUVE** le plan de formation pluriannuel tel que détaillé en annexe,
- **PRECISE** que les crédits correspondants seront inscrits au chapitre 011 - compte 6184 – versement des organismes de formation,
- **AUTORISE** Le Maire à signer tout acte afférent,

**AINSI FAIT ET DELIBERE, LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS, TOUS LES MEMBRES PRESENTS ONT SIGNE AU REGISTRE.**

Copie certifiée conforme au registre des  
délibérations

**Le Maire, Philippe EMIN**